

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 3			
Code	PEGL3B82LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Caroline MALENGREAU</b> (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Anne HANSSENS</b> (anne.hanssens@helha.be) HELHa Loverval <b>Katia DOBBELAERE</b> (katia.dobbelaere@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
  - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.2 Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique traditionnelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
  - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**

- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
- 7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages

### **Acquis d'apprentissage visés**

L'étudiant est capable de planifier des séquences d'apprentissage pour de jeunes apprenants, qui leur permettront d'apprendre une seconde langue, d'acquérir des démarches de travail et d'être créatifs. Ils apprendront aussi à évaluer leurs jeunes élèves et commenceront à différencier leur apprentissage.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL3B82LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL3B82LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental			
Code	13_P EGL3B82LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Katia DOBBELAERE ( <a href="mailto:katia.dobbelaere@helha.be">katia.dobbelaere@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours permet d'acquérir une formation pédagogique d'un maître de seconde langue dans l'enseignement primaire.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Maîtriser les compétences nécessaires à la formation pédagogique d'un maître de seconde langue dans l'enseignement primaire.

Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.

Réfléchir aux meilleures stratégies en tenant compte de l'âge des enfants.

Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage.

Analyser les compétences visées et faire le lien avec le secondaire.

Réfléchir sur l'évaluation.

Réfléchir sur des méthodes d'enseignement.

Réfléchir sur la gestion de classe et la différenciation.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Ce cours abordera différents aspects du métier de professeur de langue(s) dans l'enseignement primaire:

- Analyser et utiliser les programmes du fondamental.
- Créer du matériel utilisable dans le fondamental (histoires, jeux, chants, TPR, ...).
- Construction de séquences d'apprentissage adaptées aux enfants et analyse critique de celles-ci.
- Introduire le bilinguisme et l'immersion.
- Introduire d'autres méthodes d'enseignement.
- Proposer des manières d'évaluer.

### Démarches d'apprentissage

Cours interactif;

Travaux pratiques ou dirigés réalisés dans le cadre du cours/ stage dans l'enseignement primaire;

Visites dans des écoles primaires; intervention du MFP spécialisé dans le primaire;

Conférences.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Guidance et accompagnement à la demande de l'étudiant. Implication du MPF.

### **Sources et références**

Différents manuels, ouvrages de références, sites internet, ... spécialisés dans l'enseignement d'une langue étrangère au niveau primaire.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Portfolio d'articles et de séquences de leçons ◇ Manuel sur l'enseignement d'une langue étrangère dans le primaire  
◇ Manuels et matériels scolaires ◇ Multimédia...

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation continue se base sur les préparations et présentations pendant l'année.

L'examen porte sur la matière développée pendant les cours et une réflexion sur un thème précis.

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités données au cours et lors d'un examen oral en janvier.

La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 80% de la cote pour Madame Dobbelaere et de 20% de la cote pour Madame Vadala (production journalière).

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20				
Période d'évaluation	Exm	80			Tvs + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

En cas d'absence, non justifiée par un certificat médical, à une épreuve de production journalière, l'étudiant se verra attribuer la note de zéro.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).